



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **21 octobre 2025** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et André CHENE (secrétaire), Mmes Isabelle BLANCHET, Abtisssem HARIZA, MM. Pierre BOISSON, Christian MARCE, Sebastien MROZEK, Jacques BOURDAROT et Michel GODIGNON.

Assistent : MM. Luca FASINO (Juriste) et Noah SWIEROT (Juriste en apprentissage).

AUDITION DU 21 OCTOBRE 2025

DOSSIER N°04R : Appel du F.C. COURNON D'Auvergne en date du 27 septembre 2025 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements, lors de sa réunion du 22 septembre 2025, ayant retenue une réserve d'avant-match concernant la participation de plus de quatre joueurs titulaires d'une licence Mutation comme réclamation et donné match perdu par pénalité à l'A.S. DOMERATOISE, sans leur reporter le gain du match.

Rencontre : A.S. DOMERATOISE / F.C. COURNON D'Auvergne (Séniors Régional 2 Poule A du 06 septembre 2025).

La Commission Régionale d'Appel,

- Met le dossier en délibéré.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.